

DELIBERATION (2023-18) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Approbation du Budget principal 2023 et du Budget assainissement 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

Date de convocation : 30 mars 2023

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MME M. Gisèle TESTARD (pouvoir à Patrick JULLIEN), Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON).

Absents excusés : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Pierre DUPECHER.

Monsieur le Maire présente :

- Le budget principal 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section de fonctionnement et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	543 884 €	543 884 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 229 322 €	1 229 322 €

Il précise que conformément à l'article L.5217-10-6 DU Code Général des Collectivités Territoriales, dans le cadre de la mise en place de la norme comptable M57, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans une certaine limite.

- Le budget annexe assainissement 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, section d'exploitation et section d'investissement, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	40 032 €	40 032 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	114 603 €	114 603 €

Au terme de la présentation et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :
à l'unanimité des 11 votants :

- approuvent :

* le budget principal 2023 (section de fonctionnement et section investissement),

* le budget annexe d'assainissement 2023 (section exploitation et section investissement),

- autorisent Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits pour le budget principal (hors charges de personnel) de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :

* fonctionnement : 7,5 %,

* investissement : 7,5 %.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 4 avril 2023.

Au registre sont les signatures.

En Mairie de La Roche Noire, le 4 avril 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.